



**SAINTE-JULIE**

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENTS 1101-72, 1101-73, 1101-74 et 1108-13

#### Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à des séances ordinaires tenues les 20 août et 11 septembre 2018, adoptait les règlements suivants :

- *Règlement 1101-72 amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);*
- *Règlement 1101-73 amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usages spécifiquement permis, les usages de la sous-classe C505 « Service de location », dans la zone C-150;*
- *Règlement 1101-74 amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone C-305 dans le but de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial;*
- *Règlement 1108-13 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).*

La Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a délivré les certificats de conformité en date du 20 septembre 2018.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 20 septembre 2018 et sont actuellement déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 27 septembre 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes  
Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate